

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messenger suisse

Band: 24 (1978)

Heft: 3

Rubrik: Communications du Secrétariat des Suisses de l'étranger

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Muba 1978

(Mastermesse Basel 1978 / Foire suisse d'échantillons 1978, Bâle)

Afin de perpétuer la tradition, la rencontre des Suisses de l'étranger à la Muba 1978 a été fixée au

lundi 17 avril 1978,

chaque participant recevra une carte d'entrée gratuite, mais devra supporter les frais du repas pris en commun.

Cette année, nous aurons le plaisir

d'être entourés pendant la pause de midi de représentants de l'Office suisse d'expansion commerciale et de l'Union des chambres de commerce suisses à l'étranger.

Vous voudrez bien faire parvenir votre inscription d'ici au 20 mars 1978, dernier délai, afin que nous puissions vous envoyer la documentation, au Secrétariat des Suisses de l'étranger, Alpenstrasse 26, CH-3000 Berne 16.

Nous vous attendons nombreux!

Talon

Muba 1978

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

Nombre de billets d'entrée désirés: _____

Nombre de personnes prenant part au repas en commun: _____

Date et signature: _____



Kandersteg international

Le Centre international des éclaireurs de Kandersteg (Suisse) est un point de rencontre d'adolescents venant de toutes les parties du monde. En tant que centre d'activités, il offre une grande variété de programmes alpins et internationaux qui permettent à des garçons et des filles âgés de 11 à 25 ans, expérimentés ou non, de connaître le domaine de la montagne et de nouer de nouvelles amitiés. Une équipe de collaborateurs permanente et officielle s'occupe du bien-être des hôtes.

Dans le courant de l'année, les jeunes gens ou jeunes filles ne faisant pas partie des éclaireurs sont également les bienvenus dans les cours de ski et d'alpinisme. Toutefois les mois de juillet et août, ainsi que les jours fériés de Noël et Nouvel-An sont uniquement réservés pour les groupements d'éclaireurs et d'éclaireuses. Le Centre dispose de trois grands logis: le «Chalet» avec 150 lits et toutes les installations nécessaires, la «Tour» avec 40 lits et une cabane d'alpage avec 20 places

dans l'«Ueschinental», à 1900 m d'altitude. Durant les mois d'été, un terrain de 17,5 ha est à disposition pour les camps. Là également, les installations correspondent aux besoins suscités par les activités alpines et internationales. Des informations détaillées peuvent être demandées gratuitement au Centre international des éclaireurs, CH-3718 Kandersteg. Téléphone 033 75 11 39, télex 33972 scout ch ou télégramme Scout Kandersteg.

Camp itinérant 1978

Du 18 juillet au 5 août 1978 aura lieu le traditionnel camp itinérant d'été. Si tu es un jeune Suisse de l'étranger âgé de 15 à 25 ans, que tu aimes la marche, la vie en plein air et la camaraderie, tu peux demander une formule d'inscription au: Secrétariat des Suisses de l'étranger, Service des Jeunes, Alpenstrasse 26, CH-3000 Berne 16.



Principe du système social suisse

| | 1 ^{er} pilier | 2 ^e pilier | 3 ^e pilier |
|--------------------------------|--|--|---|
| But | couvrir les besoins vitaux | maintenir le niveau de vie auquel est habitué chaque salarié | maintenir le niveau de vie auquel sont accoutumées les personnes actives, indépendantes, voire les cadres |
| Principe de financement | pas de formation de capital; la population active paie pour les ayants droit à une rente | système de la capitalisation. Réserves obligatoires par les entreprises à la prévoyance vieillesse de leur personnel | système de la capitalisation; chacun économise selon ses possibilités, voire besoins |
| Financement | péréquation sociale et subventions de l'Etat (chaque salarié paie sur son salaire brut, sans limitation, l'indépendant sur son revenu) | pas de subventions, mais allègements fiscaux | pas de subvention. Chacun pour soi |
| Bénéficiaires | tous les cotisants, les épouses et les enfants mineurs | tous les cotisants et le conjoint survivant | les épargnants |
| | prévoyance sociale étatique = AVS et AI | prévoyance vieillesse paritaire des partenaires sociaux (généralisation en cours) = Pension du travail | prévoyance individuelle = épargne |

Spécial pour les Suisses de l'étranger: le Fonds de Solidarité, qui permet d'indemniser chacun de ses membres en cas de perte des moyens d'existence à l'étranger due à des mesures de nationalisation ou coercitives et constitue une épargne intéressante, exemptée de l'impôt anticipé. Les Suisses de l'étranger peuvent faire partie, à titre facultatif, du 1^{er} pilier, soit de l'AVS; ne peuvent participer au 2^e pilier, vu qu'ils n'ont pas leur domicile et surtout leur activité lucrative en Suisse. Quant au 3^e pilier, il se constitue au gré des possibilités et du désir des intéressés.

SSE, Lucien Paillard